

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par
M. Pietraszewski

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« notamment »,

insérer les mots :

« la négociation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.